

Candidater pour le renouvellement du CA et/ou la Présidence du CA



Renouvellement du CA

11 postes sont à pourvoir pour être membre du Conseil d'Administration de l'AIRL-SCM

Conformément aux statuts de notre association, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 4 ans. Tous les 2 ans, la moitié des membres est renouvelée, afin d'assurer une continuité dans la conduite de l'association.

Lors des prochaines rencontres de l'AIRL-SCM (Saint Malo, le 28 mai 2026), la constitution du nouveau CA et du bureau de l'Association sera votée en Assemblée Générale ordinaire.

Quelles sont les principales missions du CA ?

La première mission consiste à valider les orientations générales de l'association, proposées par le Président et son équipe lors de la réunion annuelle du CA. Les membres du CA créent les liens entre l'association, les institutions académiques (collègues et directions), les autres communautés scientifiques (diffusion d'appels à communication, du sommaire des revues etc.) et les entreprises appartenant à la communauté logistique et supply chain. Ils ont vocation à être moteur pour organiser des journées ou demi-journées thématiques. Les élus du CA ont aussi un rôle de représentation de l'AIRL-SCM dans les manifestations organisées par l'association ou par d'autres communautés scientifiques ou professionnelles. Ses membres peuvent être sollicités ponctuellement : par exemple pour participer au comité scientifique des rencontres de l'AIRL-SCM, pour rédiger un compte-rendu d'une manifestation, pour diffuser des informations sur les réseaux sociaux...

Présidence du CA

Ce mandat constitue une opportunité de contribuer activement au développement et au rayonnement de notre association, en lien avec ses missions en matière de recherche, de pédagogie et de pratiques professionnelles en Supply Chain Management. Le(la) Président(e) aura notamment pour rôle de :

- . Définir et impulser les orientations stratégiques de l'association,
- . Représenter l'association auprès de ses partenaires académiques et professionnels (FNEGE, FSC, etc.),
- . Animer, superviser les actions et projets en cours en collaboration avec le bureau et les membres.

Comment être candidat au CA ou à la Présidence ?

Toute personne qui se porte candidate s'engage à être à jour de son adhésion lors du congrès de l'AIRL-SCM suivant ces élections.

L'acte de candidature doit comporter les éléments suivants :

- La déclaration formelle de candidature,
- Le CV simplifié du candidat (3 pages maximum),
- Une lettre de motivation (2 pages maximum) expliquant la contribution potentielle du candidat à l'association, le ou les domaines dans lesquels il souhaite plus particulièrement s'investir, éventuellement les activités antérieures du candidat au sein de l'association.

Les candidatures seront étudiées par le bureau et les résultats seront présentés au CA et à l'AG ordinaire de l'AIRL-SCM durant la prochaine conférence. Les nouveaux élus prendront leurs fonctions à la suite de l'AG.

Vous souhaitez candidater au CA ou à la Présidence ?

Pour ce faire, envoyez votre acte de candidature **avant le 22 avril 2026** par e-mail à :

Karine Samuel (karine.samuel@grenoble-inp.fr), Présidente de l'AIRL-SCM

et

Vincent Hovelaque (vincent.hovelaque@univ-rennes.fr) Secrétaire Général de l'AIRL-SCM